



AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS
TRANSPARENCE - ÉQUITÉ - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 212/2026

A L'ENTREPRISE KAMOL GROUPE.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 04/CAB/PROGOU/KWL/PA/2026, conclu avec la Province du Kwilu, pour un montant total hors taxe francs congolais sept milliards quatre cent nonante-deux millions cinq cent trente-huit mille cinq cent quarante, cinquante-deux centimes (CDF 7 492 538 540,52) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cinquante-deux millions quatre cent quarante-sept mille sept cent soixante-neuf, septante-huit centimes (CDF 52 447 769,78), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/07/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Didier DJIMINGALO
Directeur Général Adjoint

0000212